

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.04.02
Séance du 24 Juin 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	18 Juin 2025
	- présents	: 9	
	- excusés	: 6	

L'an deux mil vingt cinq le vingt quatre juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints.

Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusés : Éric PETIT, Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Éric GROS, Stéphanie BLANCHARD ; Coralie RAVEL

Véronique JANUEL a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :
**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Haute-Loire du 06 mai 2025.

Considérant l'évolution de la charge de travail du secrétariat de mairie notamment avec l'ouverture de l'agence postale communale, le Maire propose d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint administratif territorial de 31 h à 35 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide de porter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif à temps non complet de 28/35ème à temps complet de 35 h par semaine à compter du 1er juillet 2025,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget et le tableau des effectifs rectifié,
- ✓ charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la présente décision ;
- ✓ donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
le 26 juin 2025 et publication le 26 juin 2025

Le Maire

Caroline DI VINCENZO



AR Prefecture

043-214300584-20250624-DEL_2025_04_02-DE
Reçu le 26/06/2025